

**FICHES DE DONNEES DE SECURITE****G/flex 650 Resin**

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit G/flex 650 Resin
Numéro du produit 650A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Résine.
Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Suter Kunststoffe AG
Aefligenstrasse 3
CH - 3312 Fraubrunnen

Tel: +41 (0)31 763 60 60
Fax: +41 (0)31 763 60 61
info@swiss-composite.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 145 Tox Info Schweiz

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification****Dangers physiques**

Non classé.

Dangers pour la santé humaine

Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement

Aquatic Chronic 2 - H411

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

Xi;R36/38. R43. N;R51/53.

Santé humaine

Le liquide est irritant pour les yeux et la peau. Le produit contient une substance sensibilisante. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé.

Environnement

Le produit contient une substance qui peut avoir des effets néfastes sur l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage**Pictogramme de danger**

G/flex 650 Resin**Mention d'avertissement****Mentions de danger****Attention**

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle selon les réglementations nationales.

Contient

RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <= 700), BISPHENOL F EPOXY RESIN

Mentions de mise en garde supplémentaires

P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
 P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P391 Recueillir le produit répandu.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <= 700)		60-100%
Numéro CAS: 25068-38-6 Numéro CE: 500-033-5		
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Skin Irrit. 2 - H315	R43 Xi;R36/38 N;R51/53	
Eye Irrit. 2 - H319		
Skin Sens. 1 - H317		
Aquatic Chronic 2 - H411		

G/flex 650 Resin

BISPHENOL F EPOXY RESIN		10-30%
Numéro CAS: 28064-14-4 Numéro CE: —		
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)	
Skin Irrit. 2 - H315	Xi;R36/38. N;R51/53. R43.	
Eye Irrit. 2 - H319		
Skin Sens. 1 - H317		
Aquatic Chronic 2 - H411		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Information générale**

En cas de doute, consulter un médecin rapidement. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

Inhalation

Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture.

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas dans les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture.

Contact cutané

Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Si des symptômes allergiques se développent, éviter toute nouvelle exposition. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.

Contact oculaire

Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Protection des secouristes

Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Information générale**

Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation

Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Difficulté à respirer. Toux.

Ingestion

Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Peut provoquer une irritation. Les fumées issues du contenu de l'estomac peuvent être inhalées, résultant aux mêmes symptômes que l'inhalation.

Contact cutané

Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact oculaire

Irritant pour les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Indications pour le médecin**

G/flex 650 Resin

Traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers

Aucun connu.

Produits de combustion dangereux

Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs. Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Aérer les espaces clos avant d'y pénétrer. Evacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants. Eviter l'inhalation de vapeurs. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Déversements mineurs: Recueillir le produit répandu. Déversements importants: Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. L'absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Dangereux pour l'environnement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

G/flex 650 Resin

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs. Prévoir une ventilation suffisante. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Changer les vêtements de travail quotidiennement en quittant le poste de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Protéger de la lumière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour maîtriser l'exposition des travailleurs aux contaminants dans l'air.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Il est recommandé de changer fréquemment.

Autre protection de la peau et du corps

Porter des chaussures de sécurité appropriées et des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'une contamination cutanée est possible.

Mesures d'hygiène

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant

G/flex 650 Resin

réutilisation. Nettoyer chaque jour les équipements et la zone de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Alerter le personnel d'entretien des propriétés dangereuses du produit.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Liquide.

Couleur

Claire (ou pâle). Jaune.

Odeur

Faible.

Seuil olfactif

Indéterminé.

pH

Indéterminé.

Point de fusion

Indéterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

>200°C @ 760 mm Hg

Point d'éclair

>93°C (Coupelle fermée).

Taux d'évaporation

Indéterminé.

Facteur d'évaporation

Indéterminé.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Indéterminé.

Pression de vapeur

<1 mm Hg @ °C

Densité de vapeur

>1

Densité relative

1.17 @ 25°C

Densité apparente

Indéterminé.

Solubilité(s)

Légèrement soluble dans l'eau.

Coefficient de partage

Indéterminé.

Température d'auto-inflammabilité

Indéterminé.

G/flex 650 Resin**Température de décomposition**

Indéterminé.

Viscosité

12,000 mPa s @ 25°C

Propriétés explosives

Indéterminé.

Propriétés comburantes

Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations**Autres informations**

Inconnu.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Stable under the prescribed storage conditions.

10.2. Stabilité chimique**Stabilité chimique**

Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

10.5. Matières incompatibles**Matières incompatibles**

Acides forts. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë - orale**

Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Données sur l'animal**

Skin Irrit. 2 - H315 Peut provoquer une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Eye Irrit. 2 - H319 Peut provoquer une irritation oculaire.

Sensibilisation respiratoire

Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Skin Sens. 1 - H317 Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

G/flex 650 Resin

Essais de génotoxicité - in vitro

Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo

Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité

Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement

Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un

Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.

Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation

Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Difficulté à respirer. Toux.

Ingestion

L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale. Les fumées issues du contenu de l'estomac peuvent être inhalées, résultant aux mêmes symptômes que l'inhalation.

Contact cutané

Irritant pour la peau.

Contact oculaire

Irritant pour les yeux.

Voie d'exposition

Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

Informations toxicologiques sur les composants

G/flex 650 Resin**RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <= 700)****Toxicité aiguë - orale**

> 2000 mg/kg Rat Information du dossier REACH. Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

> 2000 mg/kg Rat Information du dossier REACH. Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Absence de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Données sur l'animal**

Dose: 0.5ml, 4 h, Lapin Score érythème/escarre: Érythème très léger - à peine perceptible (1). Score œdème: Œdème très léger - à peine perceptible (1). Information du dossier REACH. Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire

Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris: Sensibilisant. Information du dossier REACH. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales**Essais de génotoxicité - in vitro**

Mutation génique: Négatif. Information du dossier REACH. Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo

Aberration chromosomique: Négatif. Information du dossier REACH. Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

NOAEL 100 mg/kg, Orale, Rat Information du dossier REACH. Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité pour la reproduction**Toxicité pour la reproduction - fertilité**

Etude sur deux générations - NOAEL 20 mg/kg/jour, Orale, Rat P Information du dossier REACH. Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement

Toxicité maternelle: - NOAEL: 180 mg/kg/jour, Orale, Rat Information du dossier REACH. Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**Exposition unique STOT un**

Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**Exposition répétée STOT rép.**

NOAEL 50 mg/kg, Orale, Rat Information du dossier REACH. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

G/flex 650 Resin
BISPHENOL F EPOXY RESIN

Effets toxicologiques

Aucune information disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

Dangereux pour l'environnement en cas de rejet dans les cours d'eau.

12.1. Toxicité

Aquatic Chronic 2 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écologiques sur les composants**RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <= 700)****Toxicité aiguë - poisson**

CL₅₀, 96 heures: 1.2 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) Information du dossier REACH.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

CE₅₀, 48 heures: 2.8 mg/l, Daphnia magna Information du dossier REACH.

Toxicité aiguë - plantes aquatiques

CE₅₀, 72 heures: 9.4 mg/l, Selenastrum capricornutum Information du dossier REACH.

Toxicité aiguë - microorganismes

IC₅₀, >: 100 mg/l, Boues activées Information du dossier REACH.

BISPHENOL F EPOXY RESIN

Pas de données sur l'écotoxicité de ce produit.

12.2. Persistance et dégradabilité**Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants**RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <= 700)****Phototransformation**

Air. - TD₅₀ : 6.44 heures Valeur estimée. Information du dossier REACH.

Biodégradation

eau - Dégradation (%) 5: 28 jours Information du dossier REACH. No biodegradation observed under test conditions.

BISPHENOL F EPOXY RESIN**Biodégradation**

Indéterminé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage

Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants**RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <= 700)**

Le produit n'est pas bioaccumulable. BCF: ~ 31, Valeur estimée. Information du dossier REACH.

Coefficient de partage

log Pow: ≥ 2.918 Information du dossier REACH.

BISPHENOL F EPOXY RESIN

Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

G/flex 650 Resin**12.4. Mobilité dans le sol****Mobilité**

Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants**RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <= 700)****Mobilité**

Légèrement soluble dans l'eau.

Coefficient d'adsorption/désorption

Sol - log Koc: ~ 2.65 @ 20°C Valeur estimée. Information du dossier REACH.

Tension de surface

58.7 mN/m @ 20°C Information du dossier REACH.

BISPHENOL F EPOXY RESIN**Mobilité**

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

Informations écologiques sur les composants**RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <= 700)**

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

BISPHENOL F EPOXY RESIN

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun connu.

Informations écologiques sur les composants**RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN <= 700)**

Aucun connu.

BISPHENOL F EPOXY RESIN

Aucun connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Information générale**

Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales. Prendre des précautions lors de la manipulation de conteneurs vides, qui n'auraient pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.

Méthodes de traitement des déchets

Collecter les déchets, résidus, conteneurs vides, vêtements de travail usagés et produits de nettoyage contaminés dans des conteneurs désignés et étiquetés selon leurs contenus. Envisager l'incinération ou la mise en décharge seulement si le recyclage n'est pas réalisable. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

N° ONU (ADR/RID)

3082

G/flex 650 Resin

N° ONU (IMDG)	3082
N° ONU (ICAO)	3082
N° ONU (ADN)	3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS EPOXY RESIN (Number average MW <= 700), BISPHENOL F EPOXY RESIN)
Nom d'expédition (IMDG)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS EPOXY RESIN (Number average MW <= 700), BISPHENOL F EPOXY RESIN)
Nom d'expédition (ICAO)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS EPOXY RESIN (Number average MW <= 700), BISPHENOL F EPOXY RESIN)
Nom d'expédition (ADN)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CONTAINS EPOXY RESIN (Number average MW <= 700), BISPHENOL F EPOXY RESIN)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	9
Risque subsidiaire ADR/RID	
Code de classement ADR/RID	M6
Etiquette ADR/RID	9
Classe IMDG	9
Etiquette IMDG	
Classe/division ICAO	9
Risque subsidiaire ICAO	
Classe ADN	9
Etiquettes de transport	

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III
Groupe d'emballage (IATA)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



Oui.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-F
Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	•3Z

G/flex 650 Resin

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 90

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation UE**

Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE. Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations**Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 - H319, Skin Sens. 1 - H317, Aquatic Chronic 2 - H411: Méthode par le calcul.

Date de révision 07-12-14

Remplace la date 30-09-13

Numéro de FDS 10595

Phrases de risque dans leur intégralité

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mentions de danger dans leur intégralité

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Clause de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.